

## Maîtrise des charges

Nous pouvons aussi aider le conseil syndical à réduire les dépenses grâce à notre contrat de « Maîtrise des charges ». Nos honoraires dans ce cas sont proportionnels aux économies réalisées par le syndicat.

**Copropriétaires,  
on ne vous écoute pas ...  
Réagissez !**



**ADB** conseils

**09 79 26 46 97**

[contact@adbconseils.fr](mailto:contact@adbconseils.fr)

[www.adbconseils.fr](http://www.adbconseils.fr)

**ADB** conseils



assistance aux conseils syndicaux  
& défense des copropriétaires

# Assistance

---

Nous proposons aux syndicats des prestations de conseil en copropriété dans le cadre des différents problèmes rencontrés, nous offrons également aux internautes des informations consultables gratuitement sur le site. A la différence des associations de défense des copropriétaires avec lesquelles nous travaillons, nous n'effectuons pas de démarche militante, notre mission consiste à intégrer les conseils syndicaux pour leur apporter aide et assistance.



Les conseils syndicaux nous faisant confiance peuvent souscrire à un abonnement annuel afin d'être assisté pendant une durée d'un an en permanence sur les sujets concernant le syndicat.

# Audits

---

Nous réalisons aussi pour le compte des syndicats des missions ponctuelles d'audit des comptes, d'audit du syndic en place et des expertises dans divers domaines. Nous avons pour réaliser ces missions, des partenaires, experts judiciaires, experts comptables, architectes, ingénieurs, dans différentes spécialités.

**ADB** conseils

